



Construction de la nouvelle piscine du Joli-Bois



Rénovation de la buvette du football de Rachecourt



Aide suite aux inondations

# L'ECHO COMMUNAL

[www.aubange.be](http://www.aubange.be)

Trimestriel n°62

Octobre 2021



Travaux au niveau des plaines de jeux



## Préambule

Après un été pluvieux, toujours sous le joug de la crise sanitaire mais aussi celui des inondations exceptionnelles, nous sommes heureux de l'assouplissement des règles qui annonce un retour, petit à petit, à l'évènementiel et aux projets divers et variés sur notre territoire au potentiel immense.

Vous trouverez dans cet Écho Communal, les articles habituels concernant les programmes menés à bien durant les derniers mois comme la motion de soutien à la consigne sur les canettes et bouteilles plastiques, l'avènement des sacs bleus, la rubrique jeunesse reprenant l'état d'avancement des aménagements de différentes plaines de jeux sur la commune, les projets réalisés par nos jeunes de l'opération «Été Solidaire», le déroulement des plaines de vacances et des stages sportifs, le projet « Blocus » qui a pu reprendre cette année.

Les rentrées scolaire et culturelle sont également synonymes d'un retour, peu à peu, à la normale avec une reprise des activités quotidiennes et ponctuelles comme le sport, les activités socio-culturelles de notre centre culturel, de nos bibliothèques et de nos Syndicats d'Initiative, le conseil communal des enfants, l'école des devoirs. Les événements organisés par des particuliers reprennent également de plus belle.

Vous trouverez donc un article rappelant quelques règles extraites du Règlement Général de Police à respecter lors de la tenue de telles manifestations. Vous trouverez également des explications sur d'autres réglementations comme la mesure transitoire sur les superficies minimales imposées sur les futurs logements dans le cadre du développement urbanistique afin d'établir un cadre privilégiant la qualité à la quantité ou encore un article sur la réglementation des trottinettes électriques.



Au niveau des projets, certains sont déjà terminés comme les nouvelles infrastructures du football d'Aubange, déjà utilisées et qui seront inaugurées fin d'année, ou encore l'éclairage des terrains d'Athus. On peut également noter que les travaux de la nouvelle piscine suivent actuellement bien leur cours en termes de calendrier, la maçonnerie commençait déjà en septembre. Le chantier de la Région Wallonne remplaçant les anciens luminaires de la Grand-Rue par des nouveaux poteaux plus fins, plus esthétiques et possédant un éclairage LED mieux orienté et moins énergivore s'est bien déroulé et s'est terminé début septembre changeant du tout au tout l'ambiance de l'axe principal d'Athus la nuit. Un autre projet qui a également bien avancé est celui du dégrilleur à la rue de Longeau à Athus qui permettra notamment de mieux gérer les crues du Wasser Grund. Le FabLab (littéralement laboratoire de fabrication) a également ouvert ses portes à la rentrée académique.

Une série de projets de diverses importances sont sur les rails, on pensera aux aménagements autour de la mine à Halanzy, la place verte à Athus, dont tout le monde attend la fin avec impatience, mais également des trottoirs à Guerlange, divers aménagements du territoire et de mobilité réalisés par notre service des travaux sur les différentes entités de notre Ville. Enfin, d'autres projets sont sur le feu dans l'administration comme la rénovation de la buvette du football à Rachecourt, le futur skatepark à Halanzy.

Pour terminer, nous vous invitons à prendre connaissance et, pourquoi pas, à prendre part à la démocratie participative mise en place actuellement à travers les différentes commissions organisées à cet effet (consultables sur notre site internet). Celles-ci permettent à notre communauté d'évoluer avec l'apport de ceux qui le souhaitent.

En note finale, nous vous remercions tous et toutes, vous, citoyens et citoyennes de notre Ville, pour votre participation, de près ou de loin, à toujours tenter d'en faire un lieu convivial, agréable et intéressant malgré la complexité de notre région transfrontalière à la fois urbaine et rurale.

Bonne lecture!

Retrouvez les actualités de la Ville d'Aubange sur : [www.aubange.be](http://www.aubange.be)

[f @Villed'Aubange](https://www.facebook.com/Villed'Aubange) [W www.aubange.be/press/](http://www.aubange.be/press/) [@Villed'Aubange](https://www.instagram.com/Villed'Aubange) [flucity www.fluicity.com/aubange/](https://www.fluicity.com)

### L'Echo Communal octobre 2021

Administration Communale Aubange  
22 rue Haute à 6791 Athus  
tél. : 063/38.12.50  
accueil@aubange.be

### Editeur responsable

Ville d'Aubange

### Infographie

Hervé SPOIDEN

### Rédaction

François KINARD, Bourgmestre  
Véronique BIORDI  
Vivian DEVAUX  
Julien JACQUEMIN  
Christian BINET  
Catherine HABARU  
Christian-Raoul LAMBERT  
Hillary TOMAELLO

Nous tenons à remercier tous ceux qui par leurs articles ou leur collaboration ont participé à la confection de ce bulletin (services communaux, institutions fédérales, clubs et associations).

### Imprimeur

Imprimerie db-group



## Quelqu'un de chez nous

Nous voilà de retour à Athus pour évoquer la trop brève vie de Jean (dit « Josi ») LEBON, ce professeur-écrivain qui eut son heure de gloire dans les années 1970 avec la parution du roman « La Couronne creuse ». Le texte qui suit est largement inspiré des dossiers que Paul MATHIEU a consacrés à son ex-collègue enseignant.

# Jean LEBON

(1941 – 1989)

Jean-Joseph (d'où le surnom de Josi) Lebon est né à Bascharage (Grand-Duché) le 3 janvier 1941 d'un père belge, ouvrier d'usine, et d'une mère luxembourgeoise. Jusqu'au déménagement de la famille à Athus où le papa a été engagé comme pontonnier à l'usine locale, Jean Lebon ne parle que luxembourgeois.

Après avoir fréquenté l'école moyenne à Athus, il achève ses humanités à l'Athénée Royal de Virton. Il entame des études de régent en langues germaniques à l'Ecole Normale de Nivelles. Son diplôme en poche, il enseigne à Virton puis, de 1969 à 1989, à l'Athénée Royal d'Athus.

Très tôt, il s'essaye à la plume et un premier roman *Le Survivant* est édité à Paris (1964) mais ne reçoit qu'un accueil mitigé. La même année, il épouse Odette Poncelet. Le couple aura trois enfants.

Le deuxième roman de Jean Lebon a beaucoup plus d'écho que le premier. En effet, *La Couronne creuse*, éditée chez Albin Michel en 1972 fait connaître l'Athusien au-delà du Sud-Luxembourg. Il s'agit d'un ouvrage de politique-fiction dont l'intrigue se déroule aux Etats-Unis devenu en 1985 une implacable dictature policière. Son livre est traduit en italien et fait l'objet d'une adaptation radiophonique sur la radio France-Culture (avec la voix de l'acteur JR Caussimont). Cependant, avec *La Couronne creuse*, Jean Lebon a atteint le sommet de sa renommée. Ses productions ultérieures seront plus confidentielles et ne dépasseront pas l'aire régionale.

Il se lance dans l'écriture de contes. En 1977, il écrit *Le Sapin enchanté*, une série de contes de Noël. Ce recueil lui vaut de participer à l'émission de télévision pour enfants *L'Ecole buissonnière* à RTL. Deux ans plus tard, il adapte pour la RTB des contes en luxembourgeois, sa langue maternelle. En 1981, RTL le recontacte pour animer durant un an le jeu *Léo contre tous*. L'année suivante, sa vocation de professeur de langues modernes reprend le dessus. Il traduit 12 poèmes de

l'écrivain flamand Guido Gezelle. La même année, il tâte de la politique, est élu et siège même comme échevin des finances à la Commune d'Aubange. Mais tout le monde le voit perdu en politique, avec des attributions qui sont totalement éloignées de sa passion pour la culture. Son dernier livre, paru en 1988 renoue avec les nouvelles : *Noël pour un G.I.*, illustré par le dessinateur W. Vassaux.

Les dernières années de sa vie sont difficiles : il décroche et sa santé se délite. Il décède le 2 mai 1989 à l'âge de 48 ans. Un an plus tard, pour honorer sa mémoire, l'Administration Communale d'Aubange crée le prix littéraire Jean Lebon qui, chaque année, récompense un auteur régional (belge, français ou luxembourgeois) de talent.

Aujourd'hui, au-delà du concours qui porte son nom, Jean Lebon reste avant tout connu pour *La Couronne creuse*. N'empêche, il y a chez lui une force littéraire méconnue. Il faudrait par exemple relire ses poèmes (qu'il a envoyés à son ami, Arthur Praillet, écrivain originaire d'Athus) où il dévoile sa vision pessimiste du monde.

Cette facette cachée de son art révèle des vers à la fois riches et modestes, tendres et sans pitié, nostalgiques et prémonitoires.

Voici un petit exemple de sa poésie insoupçonnée :

« Je vois les pins  
bleus dans le soleil  
et je songe à d'autres sapins  
embrumés, gelés, enneigés  
au temps où il y avait  
encore des Noëls!  
déjà  
des oiseaux fleurissent  
les sombres chênes  
les pâquerettes s'épanouissent  
sur les coteaux au soleil  
et chantent au vent  
leur humble senteur »



# Votre article ici ?

Conditions : 063/38 12 52 - [tomaelloh@aubange.be](mailto:tomaelloh@aubange.be)



# Motion de soutien au projet d'une consigne sur les canettes et les bouteilles en plastique



Les canettes et bouteilles en plastique sont bien trop présentes au bord des routes de la Ville d'Aubange.

Pour cette raison, le Conseil communal a décidé de rejoindre L'Alliance de la Consigne à l'instar d'autres communes voisines. Ce geste vise à lancer un appel aux gouvernements pour introduire des solutions structurelles et honnêtes sous la forme d'une consigne sur les bouteilles en PET et les canettes dans le but de diminuer les dépôts sauvages.

Concrètement, les partenaires de l'Alliance pour la Consigne veulent :

- > une solution structurelle pour diminuer drastiquement la pollution par les bouteilles en plastique et les canettes dans les rues, les bords de la route, les plages, les rivières et les mers;
- > une solution équitable et honnête, qui enlève les coûts des citoyens et communes, et rend les producteurs davantage responsables pour les déchets qu'ils produisent ;
- > un modèle de gestion des matières premières qui est véritablement circulaire.

Ce système fonctionne déjà dans 39 pays et régions du monde ; aux Pays-Bas et en Belgique ce sont 1075 associations et pouvoirs locaux qui ont déjà adhéré au projet, notamment les communes de Boussu, Colfontaine, Les Bons-Villers, Bertogne, Couvin, Manhay, Neufchâteau, Martelange, Saint Gilles, Koekelberg et Jette.

Nous espérons une avancée prochaine.

## PMC - Nouvelle collecte en porte à porte dès octobre !

A partir de ce mois d'octobre 2021, vos emballages PMC sont **UNIQUEMENT collectés en porte-à-porte (vous ne pourrez plus les amener au recyparc)**, toutes les 2 semaines, via le sac bleu. Le tri sera simplifié car vous n'aurez plus à séparer les différents emballages; la séparation des différentes matières se fera directement au centre de tri.



### LISTE DES POINTS DE VENTE

**AIX-SUR-CLOIE** : Le Marché des Saveurs

**ATHUS** : AD Delhaize – Carrefour Express - La Presse Athusienne

**HALANZY** : Croqu'Tout – AD Delhaize

D'autres commerces pourraient s'ajouter à cette liste. Les sacs sont disponibles à la vente au prix de **3€ par rouleau de 20 sacs** dans les commerces locaux cités ci-dessus.

**Ces sacs ne sont pas communaux, il ne sont donc PAS en vente à l'administration communale.**

Pour toute question, réclamation ou demande d'informations, veuillez **uniquement** contacter IDELUX au 063/23 19 87.

### Dates des prochaines collectes :

Aubange - Halanzy - Rachecourt - Battincourt - Aix-sur-Cloie

Un lundi sur deux les semaines paires

Les lundi 04 et 18 octobre, 15 et 29 novembre, 13 et 27 décembre

Athus - Guerlange

Un vendredi sur deux les semaines impaires

Les vendredi 15 et 29 octobre, 12 et 26 novembre, 10 et 24 décembre



# SWCS – Prêt à taux zéro



**PRÊT À TAUX ZÉRO**

Un toit qui fuit ?  
Une chaudière vétuste ?  
Envie de réduire vos factures énergétiques ?

Isoler, réparer, remplacer, toutes ces actions vous permettront de faire des économies et d'améliorer votre confort :

- Isoler son logement, c'est gagner quelques degrés en hiver et bénéficier d'un logement plus frais en été. Une bonne occasion pour réduire les factures de chauffage ou de climatisation.
- Faire des travaux de rénovation, c'est réduire son empreinte écologique en consommant moins d'énergie.
- Rénover, c'est aussi augmenter la valeur de votre habitation.

La Société Wallonne du Crédit Social vous propose un prêt travaux, sous la forme d'un prêt à tempérament ou d'un crédit hypothécaire, d'un montant allant de 1.000€ à 60.000€ remboursable en 30 ans maximum.

## Conditions

- Avoir maximum 2 enfants à charge (ou pas d'enfants) ;
- Vous avez plus de 2 enfants? Adressez-vous au Fonds du Logement des familles nombreuses de Wallonie ;
- Être âgé d'au moins 18 ans et avoir remboursé le prêt sollicité avant votre 86<sup>ème</sup> anniversaire ;
- Être propriétaire d'une habitation en Wallonie construite il y a plus de 15 ans ;
- Avoir bénéficié, au cours de l'avant-dernière année, de revenus imposables sous un certain seuil ;
- Disposer d'une capacité financière suffisante pour faire face à l'ensemble de vos charges de remboursement ;
- Le logement doit respecter les critères minimaux de sécurité, d'étanchéité et de salubrité.

Liste des travaux finançables sur <https://www.swcs.be/renover/renover-quels-travaux-peuvent-etre-finances/>

## Comment introduire une demande?

1. Enregistrez-vous sur [www.swcs.be](http://www.swcs.be) ou sonnez au 078/158 008
2. Collectez les documents nécessaires pour constituer votre dossier et renvoyez-les à la SWCS
3. Votre dossier est transmis à un partenaire proche de chez vous
4. Lorsque votre dossier est complet, il est analysé par la SWCS
5. Si votre dossier est approuvé, vous pouvez démarrer vos travaux après avoir signé votre contrat de prêt.

## Et les primes?

Si vous avez droit aux primes de la Wallonie, la SWCS s'occupe de toutes les démarches. Attention que pour bénéficier des primes, vous devez réaliser un audit logement préalablement à votre demande de prêt.

## CPAS - Service énergie – logement

Av. de la Libération 41, 6791 Aubange  
HAYOT Morgan  
Tél. : 063/37 20 15  
Permanence le jeudi de 14h à 16h

# Les avaloirs ne sont pas des poubelles



Les avaloirs ne sont pas des poubelles, on ne peut pas y jeter les mégots de cigarettes, les feuilles mortes ni même de la nourriture.

Tout riverain d'une voie publique est tenu de veiller à la propreté de l'accotement, du trottoir et du filet d'eau aménagés devant la propriété qu'il occupe.

Sans préjudice des dispositions des règlements communaux particuliers s'y rapportant, dans le cas de voiries piétonnes et semi-piétonnes, le riverain est tenu de veiller à la propreté de l'accotement aménagé, du trottoir et du filet d'eau devant la propriété qu'il occupe sur une distance de deux mètres dans le prolongement des limites perpendiculaires de leur propriété.

Il est interdit de déverser ou de jeter dans les avaloirs autre chose que les eaux usées domestiques.



# Service cohésion sociale

## Aide à la vaccination

En partenariat avec le CPAS, et surtout grâce à la contribution de 9 citoyens bénévoles, un système de transports pour des personnes ayant des problèmes de mobilité a été mis en place à destination des centres de vaccination.

Grâce à cela, ce sont 47 personnes de la commune qui ont pu aller se faire vacciner entre avril et août pour un total de 3037 km et 77 transports au total!

Le Collège communal a décidé de leur offrir des chèques d'une valeur de 150€ à dépenser dans les commerces locaux.



## Mise en place d'un FabLab

**Un FabLab est un espace dédié à la fabrication numérique.**

Chacun, quel que soit son niveau de connaissance, peut venir expérimenter, apprendre ou fabriquer par lui-même tous types d'objets grâce à différentes machines : imprimantes 3D, découpeuse laser, découpeuse vinyle, thermoformeuse, scanner 3D...

Depuis début septembre, une aire a été aménagée au niveau de l'Espace Public Numérique, au 2<sup>ème</sup> étage de la bibliothèque d'Athus, et est accessible :

En accès libre : les lundi et jeudi de 13h à 17h

Sur rendez-vous : les vendredi et samedi de 8h30 à 12h

Pour y accéder deux formules sont possibles :

- Passage unique au FabLab : 10 € par passage;
- Forfait donnant droit à une utilisation jusqu'au 31 décembre de l'année en cours :

	Inscription avant le 30 juin : Forfait complet	Inscription à partir du 1 <sup>er</sup> juillet : 50% du forfait
Jeune de moins de 18 ans ou avec carte étudiant	50€	25€
Citoyen résidant sur le territoire communal	100€	50€
Citoyen résidant hors du territoire communal	150€	75€
Pers. morale exerçant sur le territoire communal	200€	100€
Pers. morale exerçant hors territoire communal	250€	125€

Avant cela, une séance d'initiation à 5€ est possible afin de découvrir les machines qui s'y trouvent et leurs possibilités.



### Contact :

Dimitri Palagniouk  
063/24.06.84  
epn@aubange.be





## Evolution de l'Espace Public Numérique (EPN)



En parallèle à la mise en place du FabLab, les horaires de l'EPN sont légèrement modifiés. A présent vous pourrez vous y rendre :

En accès libre : le mardi de 13h à 17h, le mercredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h et le vendredi de 13h à 17h

Ou sur rendez-vous : les vendredi et samedi de 8h30 à 12h

Pour rappel ,un EPN est un lieu d'apprentissage et d'utilisation des nouvelles technologies numériques. Il vise à lutter contre l'exclusion numérique et à favoriser la participation citoyenne.

L'accès aux ordinateurs et tablettes est gratuit pour les résidents de la commune.

Pour les personnes hors commune, l'accès se fait moyennant le paiement d'un forfait de 10€ qui donne droit à une utilisation jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

Au-delà de cela, l'EPN propose aussi 2 nouveaux services à présent : la reliure et la plastification de documents. Un règlement redevance a été établi.

**Pour connaître les montants :**



Le ccca prend part à l'activité

L'accès à une nouvelle plateforme est également possible, plateforme qui propose un nombre incalculables de « formations » : cours de langues, préparation au permis de conduire théorique, aide scolaire ou autres liées à des activités de loisirs (cuisine, couture, musique, informatique,...).

**Contact :**

Dimitri Palagniouk

063/24.06.84

[epn@aubange.be](mailto:epn@aubange.be)

## L'ALE - Titres-services d'Aubange déménage...

Vous souhaitez vous faire aider dans vos tâches ménagères ou de repassage ou vous recherchez un emploi.

Depuis ce 6 septembre 2021, Marie-Anne Maldague et Christine Grosdent vous accueillent au 3 rue du Village à 6790 Aubange.

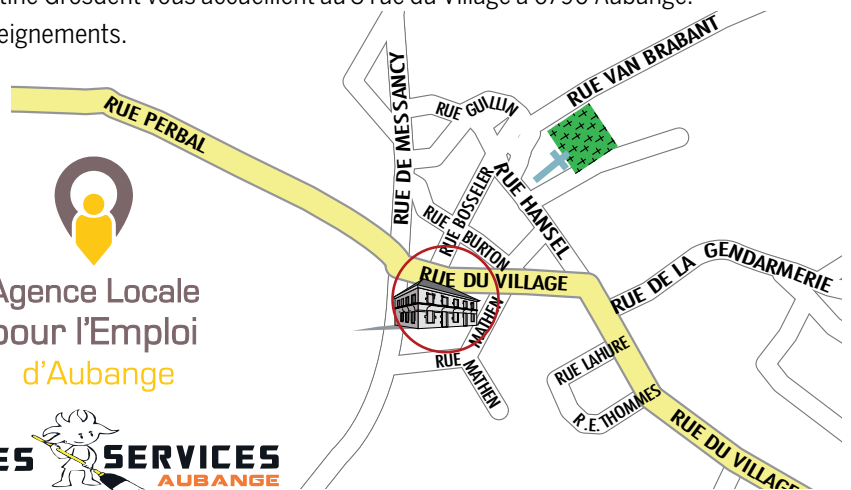
N'hésitez pas à les consulter pour toutes demandes de renseignements.

**Heures d'ouvertures :**

- Téléphone : 063/37 20 31  
du lundi au vendredi  
de 8h30 à 13h00 et de 14h00 à 16h30.
- Bureau : sur rendez-vous
- Centrale de repassage :  
lundi, mercredi et vendredi  
de 7h30 à 11h30 et de 12h30 à 16h30  
mardi : de 12h30 à 16h30  
jeudi : de 08h30 à 11h30 et de 12h30 à 16h30

  
Agence Locale  
pour l'Emploi  
d'Aubange

**TITRES SERVICES**  
AUBANGE



## Une nouvelle bulle à vêtements à Guerlange



Vos armoires débordent de vêtements que vous ne portez plus ?

Déposez-les dans une bulle de l'asbl TERRE. Vous ferez un geste pour l'emploi, pour l'environnement et pour la solidarité.

Une bulle à vêtements vient d'être mise en place sur le parking de l'église de Guerlange.

Nos autres bulles à vêtements :



## Emploi



### Permanences emploi : fini le lundi, place au vendredi !

Depuis la rentrée de septembre, les « permanences emploi » ont dorénavant lieu les vendredis de 13h à 17h.

Elles se déroulent toujours au niveau de l'Espace Public Numérique (2<sup>ème</sup> étage de la bibliothèque d'Athus – 64 Grand-Rue).

Le principe est de proposer aux personnes en recherche d'emploi un accompagnement sur mesure, sans qu'aucun programme ne soit préétabli et ce afin de pouvoir répondre du mieux possible aux besoins de chacun :

- Rédaction de cv et de lettres de motivation ;
- Définition d'un projet professionnel ;
- Recherche de formations ;
- Travail de prospection d'offres d'emploi ;
- Préparation aux entretiens d'embauche.

### Mise en place d'une formation « Connect'emploi »

Mise en place par le Centre d'Education Permanente et de Promotion Sociale des Travailleurs, cette formation se déroulera du 11 au 28 octobre, les lundis et jeudis de 9h à 15h30 dans les locaux de l'EPN, au 2<sup>ème</sup> étage de la bibliothèque Hubert Juin, 64 Grand-Rue à Athus.

L'objectif est de :

- dresser le bilan de vos atouts professionnels ;
- réaliser ou actualiser un CV complet ;
- rédiger une lettre de motivation en lien avec un emploi ciblé ;
- s'informer des différentes techniques de recherche d'emploi ;
- préparer un entretien d'embauche.

Cela s'adresse à tout demandeur d'emploi (chômeur complet indemnisé ou en stage d'insertion) avec un projet professionnel, âgé entre 18 et 65 ans.

#### Renseignements et inscriptions :

063/ 21 91 83

yves.godfroid@ceppst.be



## Reprise du Repair Café



Un Repair Café est une initiative proposée par des bénévoles qui vise à lutter contre le gaspillage en réparant gratuitement vos objets cassés, abimés ou en panne.

Après une longue période d'inactivité, les bénévoles impliqués sur notre commune ressortent donc leurs outils des armoires.

Vous pourrez donc les retrouver chaque 2<sup>ème</sup> dimanche du mois de 9h à 12h au sein de la maison de quartier à Aix sur Cloie (rue Reiffenberg).

## La Ressourcerie Famenne Ardenne et Gaume

Un service gratuit d'enlèvement à domicile et des magasins de seconde main.

Depuis le 2 août 2021, un service gratuit d'enlèvement à domicile de biens réutilisables est disponible pour tous les habitants de la zone IDELUX. Ce projet pilote sera testé jusqu'au 31/12/2021.

Numéro vert : 0800 118 78 (lundi > vendredi, 8h30 >16h)

#### Que donner ?

Meubles intérieurs et extérieurs (jardin et camping), livres, CD, puériculture et jeux, vaisselle, vélos, trottinettes, bibelots, décoration, outils de jardin sans moteur (maximum 2 m<sup>3</sup> par habitant).

Après nettoyage et préparation, ces biens seront revendus à l'Entrep'eau à Bastogne et au Terre Factory Shopping à Neufchâteau. Trois nouveaux magasins ouvriront en 2021-2022.

Plus d'informations :





# Manifestations – Festivités

Mis à part le fait qu'il faille toujours demander l'autorisation à l'Administration communale, d'autres autorisations peuvent s'avérer nécessaires quant à l'organisation de manifestations.

Extraits du Règlement Général de Police :

## Article 2.3.1

§1er. – Toute manifestation publique en plein air, tout rassemblement ou toute distribution organisée sur la voie publique, avec ou sans véhicule, de nature à encombrer la voie publique ou à diminuer la commodité et la sécurité de passage ne peuvent avoir lieu sans l'autorisation préalable et écrite du Bourgmestre.

*Toute manifestation publique se déroulant dans un lieu clos et couvert, en ce compris sous tentes et chapiteaux, ne peut avoir lieu sans déclaration préalable et écrite au Bourgmestre. A défaut, l'organisateur sera passible de l'interdiction ou de l'arrêt immédiat de l'événement.*

## Article 3.3.1

*Les fêtes et divertissements accessibles au public ne peuvent avoir lieu :*

- dans les lieux privés sans déclaration écrite et préalable adressée au Bourgmestre au moins 20 jours calendrier avant la manifestation ;
- sur la voie publique, moyennant l'autorisation du Bourgmestre, sollicitée préalablement et par écrit au moins 20 jours calendrier avant la manifestation conformément à l'article 2.3.1 du présent règlement.



## Confettis

Concernant le lancer de confettis et autres serpentins :

### Article 3.3.4

- Il est interdit de jeter des confettis et des serpentins sur la voie publique, sauf les jours de carnaval ou de fête particulière où ce type d'activité festive est dûment autorisé préalablement par l'autorité communale.

Dans le cadre d'un mariage, renseignez-vous préalablement – 1 mois à l'avance – auprès de la Direction générale par mail via l'adresse [college@aubange.be](mailto:college@aubange.be)

## Lâcher de ballons



Pour plus de 5000 ballons lâchés simultanément, l'organisateur doit obtenir l'autorisation auprès du :

SPF Mobilité et Transport - Section Transport aérien  
Tel : 02/277.43.11

Cette autorisation est également requise pour tout lâcher de plus de 1000 ballons, si le lâcher a lieu à proximité d'un aéroport ou d'un champ d'aviation. La zone considérée comme à proximité d'un aéroport, appelée « Zone1 », est définie dans la législation et sur [www.mobilit.belgium.be](http://www.mobilit.belgium.be).

Les ballons doivent répondre aux caractéristiques suivantes :

- être fabriqués en latex ou en caoûtchouc, et donc, ne pas être fabriqués en feuille métallique;
- ne pas contenir d'éléments en plastique ou en métal ; ils ne peuvent pas être fermés avec un clip ou un anneau fabriqué dans ces matériaux ;
- aucun objet ne peut être attaché aux ballons à l'exception d'une cordelette et d'une carte en papier ou en carton ;
- les ballons ne peuvent pas être attachés tous ensemble et former de grappes.

## Lanternes célestes



Une lanterne céleste, plus connue sous le nom de « lanterne chinoise » ou « lanterne thaïlandaise » fonctionne selon le principe d'une montgolfière : une flamme ouverte chauffe l'air dans la lanterne de papier de riz. Par négligence ou mauvaise utilisation, ce produit peut causer un incendie. C'est pourquoi il est très important de lire attentivement le mode d'emploi et de le suivre à la lettre. Le lâcher d'une

lanterne céleste doit toujours s'opérer sous la surveillance d'un adulte. Outre le risque d'incendie de bâtiments, d'arbres ou autres éléments inflammables, les lanternes célestes constituent un danger pour le trafic aérien.

C'est pourquoi ces engins ne doivent en aucun cas être lâchés à proximité d'un aéroport ou d'un champ d'aviation. De plus, ces lanternes pourraient être confondues par les services d'intervention avec une fusée d'appel à l'aide.

La Circulaire GDF12, éditée par le SPF Mobilité et Transports, détaille les autorisations à recevoir pour procéder à ce lâcher (dans le cas d'un lâcher à proximité d'un aéroport ou dans le cas d'un lâcher supérieur à 20 lanternes).

Cette même circulaire explique les caractéristiques techniques auxquelles doivent répondre les lanternes, ainsi que les mesures de précaution à adopter.

## Feux d'artifices



Pour tout tir d'un feu d'artifice, une autorisation préalable et écrite du bourgmestre est nécessaire. L'organisateur doit obtenir l'autorisation du SPF Mobilité et Transport si :

- soit le lieu d'organisation du feu d'artifice est situé dans la « zone 2 » au sens de la circulaire GDF-12 ( ), quelle que soit la hauteur du feu d'artifice. La zone 2 est une zone de plusieurs km, voire dizaines de km dessinée autour des aéroports civils et militaires, dont la carte peut être consultée en annexe de ladite circulaire ;
- soit la hauteur du feu d'artifice dépasse 200 mètres, quel que soit l'endroit d'où il est tiré.



### Tir effectué par un particulier

Les anniversaires, les mariages, les fêtes de village, le carnaval, la fête nationale et surtout les réveillons de Noël et de Nouvel An sont des périodes propices à l'utilisation de pétards et de feux d'artifices.

Ils peuvent s'avérer très dangereux si certaines précautions ne sont pas prises avant et pendant leur emploi. Une mauvaise utilisation d'un artifice peut provoquer des brûlures extrêmement graves aux mains, au visage et parfois même entraîner la mort.

Pour que la fête que vous organisez ne tourne pas au drame mais devienne un moment de joie, respectez donc ces quelques conseils :

La totalité du dossier doit être remis auprès de l'administration communale en même temps que le dossier de demande (au moins 2 mois avant la date du tir).



# Hygiène et sécurité publiques – Rappel

## Obligations en cas de gel ou de chute de neige

Tant en cas de chute de neige que par temps de gel, tout riverain d'une voie publique doit veiller sans délai à dégager sur le trottoir bordant l'immeuble qu'il occupe une voie suffisante pour faciliter



le passage des piétons en toute sécurité. La masse de neige ou de glace, après déblaiement, ne pourra être rassemblée sur les grilles d'égouts, ni sur les accotements, ni sur les voiries pouvant rendre difficile ou dangereuse la circulation des usagers. Cette obligation incombe à tous les riverains.

## Propreté de l'accotement, du trottoir et du filet d'eau

Tout riverain d'une voie publique est tenu de veiller à la propreté de l'accotement, du trottoir et du filet d'eau aménagés devant la propriété qu'il occupe.

Sans préjudice des dispositions des règlements communaux particuliers s'y rapportant, dans le cas de voiries piétonnes et semi-piétonnes, le riverain est tenu de veiller à la propreté de l'accotement aménagé, du trottoir et du filet d'eau devant la propriété qu'il occupe sur une distance de deux mètres dans le prolongement des limites perpendiculaires de leur propriété.





# Législation des trottinettes électriques en Belgique

Les trottinettes électriques ont investi les rues de plusieurs de nos villes depuis maintenant un moment. Aujourd'hui, nous souhaitons rappeler quelques règles du code de la route pour assurer la sécurité de tous sur la voie publique.

## VITESSE

En Belgique, l'endroit où une trottinette électrique peut rouler dépend de sa vitesse.

- Jusqu'à 6 km/h maximum, vous avez le droit de circuler sur les trottoirs et dans les zones piétonnes.
- De 6 à 18 km/h, le code de la route belge vous considère comme un cycliste et vous devez donc rouler sur les pistes cyclables. En cas d'absence de piste cyclable vous pouvez circuler à droite de la route, sur les accotements de plain-pied ainsi que sur les emplacements de stationnement.
- Au-delà de 18 km/h, une trottinette électrique est donc aux yeux de la loi en infraction. Excepté certains cas, comme dans une descente par exemple.

## RESPECT DU CODE DE LA ROUTE

Il n'est pas nécessaire d'être titulaire d'un permis de conduire pour rouler à trottinette, mais il faut bien entendu respecter le code de la route.

Une personne se déplaçant en trottinette est donc tenue :

- de ne pas causer de gêne ou de danger pour les autres usagers ;
- de rouler à l'allure du pas dans les zones piétonnes ;
- de ne pas emprunter les routes pour automobiles et autoroutes.

Dans les rues cyclables, les utilisateurs de trottinettes électriques ont les mêmes droits et obligations que les cyclistes. Ils peuvent également emprunter les sens interdits si la signalisation le permet pour les vélos.

Enfin, il est interdit de circuler en trottinette électrique dans les gares et bâtiments publics.

## STATIONNEMENT

La trottinette électrique ne peut pas être placée à un endroit où elle gênerait la circulation des autres usagers. De plus, il faut tenir compte de la réglementation locale.

## SÉCURITÉ

Le code de la route ne prévoit pas d'âge minimum pour rouler en trottinette. Bien entendu, les usagers sont tenus de respecter les conditions d'utilisation des sociétés qui en mettent à disposition en libre-service. Le port d'un casque de vélo n'est pas obligatoire mais vivement conseillé.

La conduite sous influence de l'alcool est par contre totalement interdite car les utilisateurs de trottinettes électriques sont soumis aux mêmes règles que les conducteurs (pas plus de 0,5 g d'alcool dans le sang). De même, il n'est pas autorisé de rouler avec son smartphone à la main.



En outre, entre la tombée et le lever du jour et lorsqu'il n'est plus possible de voir distinctement jusqu'à une distance d'environ 200 mètres, un utilisateur de trottinette est tenu d'allumer un feu blanc ou jaune à l'avant et un feu rouge à l'arrière. Cet éclairage peut être placé sur les vêtements ou un sac à dos, par exemple.

## ASSURANCE

Pour tous les engins de déplacement motorisés, la loi vous impose de souscrire au minimum une assurance responsabilité civile (RC). Vous serez ainsi couvert si vous commettez des dommages à un tiers avec votre trottinette.

Ensuite, libre à vous de vous assurer de manière plus complète avec par exemple des garanties contre le vol ou les dégâts matériels.

## Inauguration d'un projet artistique à la mine du Blocou d'Halanzay

Au printemps dernier, l'Asbl La Mine Hier d'Halanzay a remporté l'appel à projet lancé par le Parc Naturel de Gaume. Celui-ci consistait en la réalisation d'équipements artistiques et fonctionnels le long de sentiers de randonnées touristiques.

Ce projet, situé devant l'entrée de la mine du Blocou, est un plus dans le travail de remise en valeur du patrimoine minier du village qui avait déjà commencé quelques mois auparavant en collaboration avec le service des travaux de la Ville d'Aubange.



# Un dégrilleur installé à la rue de Longeau à Athus pour contrer les débordements du Wasser Grund

Pour prévenir des effets des intempéries sur le Wasser Grund et donc éviter des inondations, un dégrilleur automatique a été placé à la rue de Longeau (Athus).

Il y a bien longtemps que les riverains attendaient une solution pour ce cours d'eau qui inonde régulièrement caves et garages.



# Quelques nouvelles de l'opération de développement rural d'Aubange

Le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) d'Aubange poursuit son élaboration à un bon rythme. Après les ateliers villageois en automne 2020 et une consultation numérique pendant l'hiver, la Commission Locale de Développement Rural a été mise en place en mars 2021.

Cette commission consultative (CLDR) composée de 32 membres (6 élus et 26 citoyens) a notamment la tâche de proposer des objectifs pour le PCDR et de définir les projets concrets qui vont le composer.

La CLDR a travaillé de mars à juin 2021 afin d'établir le diagnostic partagé (le croisement de l'analyse socio-économique avec les résultats de la consultation citoyenne), les grandes questions à résoudre (les enjeux) et les objectifs pour y parvenir.

Avec les conditions sanitaires particulières, cette session de réunions s'est déroulée en virtuel.

Durant 4 séances, les membres ont abordé différents volets :

- 30 mars 2021 : Installation de la CLDR
- 27 avril 2021 : Travail sur l'axe Société
- 18 mai 2021 : Travail sur l'axe Territoire
- 08 juin 2021 : Travail sur l'axe Economie

A l'issue de ces réunions, une pré-stratégie du PCDR a été présentée fin juin par l'auteur de programme. Celle-ci constituera la trame de travail pour les prochains mois.

La suite ? La CLDR s'est retrouvée à la rentrée pour se lancer dans les groupes de travail ! Ceux-ci permettront d'identifier les projets répondant au mieux aux objectifs du PCDR de Aubange.

Si vous souhaitez en savoir davantage sur le processus (comptes rendus, documents...), n'hésitez pas à visiter le site <https://www.pcdraubange.info> ou la page Facebook de la Fondation rurale de Wallonie – Equipe Semois-Ardenne.

## Pour plus d'informations :

Ville d'Aubange :

Véronique Biordi – Echevine du DR  
0494 /48 70 21 – [veronique.biordi@aubange.be](mailto:veronique.biordi@aubange.be) -

Axelle Lefèvre – Agent relais PCDR  
063/ 38 12 67 – [lefevreax@aubange.be](mailto:lefevreax@aubange.be)

Fondation rurale de Wallonie :

Alexandra Thiry et Gervaise Ropars, Agents de développement  
063/44 02 02 – [a.thiry@frw.be](mailto:a.thiry@frw.be) et [g.ropars@frw.be](mailto:g.ropars@frw.be)





# Appel à candidature – Constitution d'une commission cyclable



Nous sommes actuellement en phase de finalisation du Plan Communal de Mobilité (PCM) et nous avons besoin de vous !

Dans le cadre de la réflexion du PCM, nous faisons appel à vous !

Nous avons besoin de personnes pour travailler sur des projets de liaisons douces.

Dans le cadre du projet « Wallonie Cyclable 2.0 » (pour lequel nous avons reçu un subside de 500.000€), nous devons constituer une « commission cyclable » afin de développer notre schéma cyclable et piéton pour le PCM.

Ainsi, nous allons mettre en place des ateliers participatifs durant lesquels les personnes volontaires seront amenées à travailler, en collaboration avec les bureaux d'étude, sur la mobilité douce.

Ces ateliers se tiendront les samedis 16 octobre et 20 novembre 2021.

Néanmoins, la commission pourra se tenir avant.

Intéressé ? Envoyez un mail à [mobilite@aubange.be](mailto:mobilite@aubange.be)

# Rénovation de la buvette du football de Rachecourt

La buvette du football de Rachecourt va bénéficier d'une belle remise à neuf ; les travaux de rénovation concerneront évidemment la toiture, mais aussi l'ensemble de l'enveloppe du bâtiment.

Malgré sa conception moderne, bénéficiant de larges espaces vitrés et d'un beau comptoir, la buvette ne correspond plus aux normes énergétiques actuelles.

Ainsi, le projet de rénovation consistera dans le placement d'un enduit d'isolation sur la façade extérieure et du remplacement des vieux châssis fixes par des matériaux de conception plus récente ; ils deviendront mobiles.

Aussi, un accès PMR sera créé à partir d'une porte de rez située côté rue. Mais le plus gros de l'investissement consistera en la création d'une mini-tribune dotée d'un auvent pour assurer la protection des spectateurs en cas d'intempéries.

Côté chauffage, enfin, l'actuelle vieille chaudière à mazout sera remplacée par un poêle à pellets avec air pulsé.

Le bureau d'architecture « A et C de Harisart » estime ce projet de rénovation à un peu moins de 100.000€.

«Ce budget est prévu à l'extraordinaire communal et comme on ne demande pas de subsides il sera entièrement réalisé sur fonds propres. En outre, cela permettra de le mettre en œuvre rapidement. On espère avant l'hiver», commente l'échevin Christian-Raoul Lambert.



# Superficies minimales imposées par logement dans les projets d'urbanisme

Lors du Conseil communal du 08/04/21, les dispositions transitoires dans le cadre de la prochaine révision du Guide Communal d'Urbanisme sur les superficies minimales imposées par logement dans les projets d'urbanisme ont été approuvées.

Celles-ci stipulent que :

1. La création de studio(s) sur l'ensemble du territoire communal est interdite.
2. La superficie minimale pour tout appartement composé d'1 chambre est de 50m<sup>2</sup> habitable.
3. La superficie minimale pour tout appartement composé de 2 chambres est de 60 m<sup>2</sup> habitable.
4. La superficie minimale pour tout appartement composé de plus de 2 chambres est de 70 m<sup>2</sup> habitable. Cette superficie sera augmentée de 10m<sup>2</sup> habitable supplémentaire par chambre supplémentaire.
5. Chaque logement doit avoir une place de stationnement qui lui est mise à disposition sur terrain privé. Cette règle est applicable pour tout logement se situant dans un rayon de 500 mètres des gares d'Athus et de Rodange.
6. **Dans les autres secteurs d'Athus ou les autres localités de la Commune, chaque logement doit avoir une place de stationnement couverte et une place de stationnement supplémentaire couverte ou non, qui lui sont mises à disposition sur terrain privé.**
7. La division de logement dans les villages d'Aix-sur-Cloie, Battincourt, Guerlange et Rachecourt n'est possible que si la division entraîne une large vue sur l'espace vert permettant de déterminer le caractère rural du contexte bâti, ainsi la création de logement entièrement sous comble dans ces localités est prohibée.



## Un permis pour les petits travaux



Vous avez décidé d'agrémenter votre propriété en y apportant quelques touches de confort et de loisirs : vous voulez agrandir votre maison en y ajoutant une véranda et, ensuite, effectuer quelques aménagements dans votre jardin... Sachez que tout cela est réglementé.

La réalisation de ces « petits » travaux bénéficie soit d'une dispense de permis, soit d'une procédure allégée, dite d'impact limité.

L'ensemble des travaux dispensé de permis est également dispensé de l'intervention d'un architecte.

Attention, les dispenses de permis ne concernent pas les biens à grande valeur patrimoniale ! Le patrimoine protégé suit, en effet, un régime spécifique.

**L'ensemble des dispenses des permis et des conditions à remplir est disponible à cette adresse ou via ce Code QR :**  
[http://lampspw.wallonie.be/dgo4/tinymvc/apps/amenagement/views/documents/juridique/codt/CoDT\\_petits\\_permis.pdf](http://lampspw.wallonie.be/dgo4/tinymvc/apps/amenagement/views/documents/juridique/codt/CoDT_petits_permis.pdf)



Néanmoins, « Dispense de permis » ne signifie pas que « tout est permis ». Vos voisins peuvent, par exemple, être impactés par votre projet. Pensez au respect des vues. Veillez au respect des hauteurs imposées par le Code civil en cas de pose de clôtures ou de palissades. De même, n'oubliez pas que si vous installez ces ouvrages en mitoyenneté, l'accord de votre voisin est requis.

N'oubliez pas de toujours vérifier auprès de votre administration communale que les travaux que vous souhaitez effectuer peuvent effectivement bénéficier d'une dispense de permis.

Pour cela contactez le service urbanisme au 063/43 03 10 ou par mail à l'adresse : [urbanisme@aubange.be](mailto:urbanisme@aubange.be)



# Travaux au niveau des plaines de jeux

Fin 2020 et début 2021, différents marchés publics ont été mis en place afin de remettre en état ou améliorer des plaines existantes et afin d'en créer de nouvelles. Depuis mai, les différents travaux se sont donc succédés.

Les plaines d'Halanzy et de Battincourt ont vu de nouveaux modules pour les plus petits venir compléter ceux qui étaient déjà en place pour les plus grands.

La plaine de la rue des Sapins à Athus a été rénovée complètement.



La plaine du quartier Pesch à Athus a aussi été revue complètement, avec également l'installation d'un module de street workout pour les ados et adultes.



Une nouvelle plaine a été réalisée dans la cour de l'école d'Aix-sur-Cloie.

En dehors des heures scolaires celle-ci pourra être accessible aux familles également, via l'allée partant de la maison de quartier.

Et pour compléter tout cela, une nouvelle plaine est en cours de réalisation au niveau de la salle polyvalente à Aubange.

Photos et vidéos de l'ensemble des plaines et aires de jeux de la commune sur : <https://www.aubange.be> rubrique [cohesion-sociale](#)

## Règlement relatif aux aires de jeux et de sport :

### Article 1

Les plaines de jeux et aires de sports sont accessibles de 9h à 22h. Les plaines de jeux sont réservées exclusivement aux enfants de moins de 12 ans.

Les aires de sport sont accessibles à tout le monde mais les jeunes de moins de 6 ans doivent être accompagnés par une personne de plus de 6 ans.

Elles sont aussi accessibles aux clubs sportifs de la commune sans limite d'âge.

### Article 2

Lorsque des manifestations sont organisées par la Ville, tels que des stages et plaines de vacances, les aires de jeux et de sport concernées seront réservées exclusivement au déroulement de celles-ci sauf autorisation expresse des responsables.

### Article 3 :

Dans l'enceinte des aires de jeux et de sport, il est interdit :

- d'escalader les clôtures entourant l'aire de jeux
- de jeter et laisser des déchets
- d'apporter dans l'aire de jeux des bouteilles en verre
- de consommer des boissons alcoolisées
- d'introduire des objets encombrants et/ou dangereux
- de dégrader les bancs, arbres, plantations, chemins, allées ou tout autre matériel
- de détériorer les équipements
- de faire du feu ou des barbecues
- de laisser les enfants sans surveillance

### Article 4 :

L'accès aux aires de jeux est autorisé pour les chiens uniquement s'ils sont tenus en laisse afin que le propriétaire ou gardien en conserve la maîtrise à tout moment.

L'accès est interdit à tout engin à moteur, sauf véhicules de service d'entretien.

### Article 5 :

Sans préjudice de mesures de remise en état d'éventuels dommages causés au sein de l'aire de jeux, les infractions aux dispositions prévues par le présent règlement sont passibles des amendes administratives prévues dans la section 9<sup>ème</sup> du Chapitre III du Règlement général de Police voté par le Conseil communal le 02 février 2016.

Par ailleurs, toute détérioration ou toute anomalie constatée doit immédiatement être signalée à l'administration communale : 063/37.20.40



# Été solidaire 2021

Cette année encore, la Ville d'Aubange a participé à l'opération « été solidaire » initiée par la Région Wallonne.

Ainsi, 15 jeunes ont pu être engagés afin de mener à bien deux projets.



Durant une quinzaine en juillet, la moitié de ces jeunes ont créé un parcours « pieds nus » au niveau de la plaine de jeux du quartier Pesch à Athus. Le but est de permettre aux plus petits de découvrir un maximum de sensations grâce à différents matériaux qui composent l'ensemble des compartiments (pierres, bois, écorces, gravier, caoûtchouc,...).

Et durant une quinzaine en août l'autre moitié des jeunes a remplacé le pourtour métallique du terrain synthétique de Rachecourt par des planches en bois afin de diminuer les nuisances sonores pour le voisinage.



Avant



Après

## Aide suite aux inondations

Suite aux inondations qui ont frappé différents endroits de la Wallonie courant juillet, les 8 jeunes engagés dans le projet « été solidaire » ont souhaité soutenir les sinistrés.

Ainsi, ils se sont rendus le 22 juillet :

- à Hotton pour aider les ouvriers communaux locaux à déboucher des avaloirs avant de nouvelles pluies qui étaient annoncées ;
- et à On (Marche) pour déblayer des maisons de citoyens sinistrés.



Puis, le 28 juillet, ils se sont rendus, avec une vingtaine d'autres jeunes qui participaient aux activités de la maison des jeunes Planète J, des employés du CPAS et une vingtaine de citoyens de la commune, à Dinant afin là aussi de venir en aide au service travaux local et à des citoyens sinistrés.



# Plaines de vacances

Avec des conditions assouplies par rapport aux stages de printemps ou les plaines de vacances 2020, nos plaines 2021 ont quasiment pu s'organiser « comme d'habitude ».

Ainsi, ce sont 606 enfants, âgés entre 2,5 et 12 ans, qui ont pu s'amuser ensemble sur les sites habituels (Athus Home Lorrain, Athus Dolberg, Aubange, Aix-sur-Cloie, Battincourt et Rachecourt), avec une moyenne de 350 enfants accueillis par jour entre le 5 et le 30 juillet.

Au-delà des activités préparées par les équipes d'animations, les enfants ont également tous pu profiter de différents partenariats :

- Prêt de jeux en bois par la ludothèque d'Athus;
- Animations autour des émotions et du conte par la bibliothèque d'Athus;
- Animation autour de la danse par le Centre Culturel d'Aubange.



# Blocus

Après une année de stand-by vu le contexte sanitaire en 2020, le projet blocus a été réorganisé cette année pour une 6<sup>ème</sup> édition en Ville d'Aubange.

En plus d'étudiants devant préparer une seconde session, l'accès était également possible cette fois pour des étudiants souhaitant se remettre à niveau après deux années scolaires chamboulées.

Ainsi, accompagnés par 13 bénévoles qui se sont relayés tout au long du projet, ce sont 18 étudiants qui ont pu travailler dans le cadre idéal de la Harpaille au Clémaraire à Aubange entre le 2 et 20 août.

# Distribution de packs de matériel scolaire pour la rentrée



Depuis plusieurs années, le service cohésion sociale bénéficie d'un don de la Table Ronde 106 d'Aubange afin de mettre en place des actions en lien avec la précarité infantile.

Vu l'impossibilité d'organiser des excursions l'an dernier, des packs de matériel scolaire avaient été distribués à près de 70 enfants de familles précarisées de la commune.

Cette action a été renouvelée cette année, et 100 packs ont été distribués!

Comme l'an dernier, en complément du matériel de base, les enfants ont aussi pu choisir un nouveau cartable grâce à la collaboration de la Maison Croix-Rouge Aubange Messancy.



# Rentrée de l'école des devoirs

Le service cohésion sociale met en place une école des devoirs, nommée « Eskapi », à Athus (86 rue de Rodange).

L'objectif est d'accompagner et soutenir les enfants dans leurs différents apprentissages (scolaire mais aussi social, citoyen et culturel) et de viser leur épanouissement et émancipation sociale.

Tous les enfants de 6 à 15 ans peuvent y être accueillis.

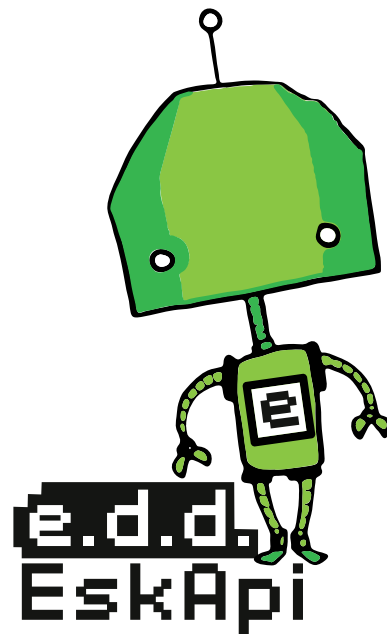
Eskapi est ouvert :

- Les lundis, mardis et jeudis de 15h30 à 17h30 : aide aux devoirs
- (accueil des enfants jusqu'à 15h50 en fonction de leur école)
- Et les mercredis de 13h15 à 17h00 : activités diverses

## Inscriptions et renseignements :

063/37.20.42 - 0491/32.37.93

[inaciof@aubange.be](mailto:inaciof@aubange.be)



# Relance du conseil des enfants

Lors de l'année scolaire 2019-2020, un conseil des enfants (CCE) a été mis en place pour notre commune.

L'objectif des élus qui y siègent est de réfléchir ensemble et de développer des projets pour l'ensemble des enfants de la commune.

Après avoir dû le mettre en suspend l'an dernier vu le contexte sanitaire, notre CCE va effectuer son retour pour cette année scolaire 2021-2022.

Si le mandat des élus de 5<sup>ème</sup> primaire l'an dernier est toujours valable, le mandat des élus de 6<sup>ème</sup> primaire l'an dernier étant lui arrivé à terme il nous faut donc renouveler une moitié de ce conseil. Pour cela les démarches sont en cours dans toutes les écoles de la commune.

Au-delà de ces démarches, notre CCE est également accessible pour des enfants de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaires qui sont domiciliés sur la commune et qui fréquentent une école en dehors de la commune.

## En cas d'intérêt, merci de nous contacter avant le 15 octobre :

0490/66.04.38

[conseildesenfants@aubange.be](mailto:conseildesenfants@aubange.be)





# La construction de la nouvelle piscine du Joli-Bois a trouvé son rythme de croisière

Commencée au printemps, la construction de la nouvelle piscine du Joli-Bois a trouvé son rythme de croisière et avance actuellement avec une légère avance sur le timing. Quelques surprises inhérentes à toute nouvelle construction ont été découvertes au cours des opérations de fondation. En effet, plus de 250 tonnes de massifs en ciment enterrés ont été mis à jour par les pelleuses. Massifs indestructibles par la broyeuse installée sur le site et donc transférés chez Socogetra. Le chantier n'a pas pataugé pour autant et nous sommes maintenant dans le grand bain avec les travaux de construction proprement dits. 352 pieux ont été posés pour accueillir les bassins et soutenir la structure. Les ferrillages et les coffrages de leurs têtes se terminent. Les premières dalles seront bientôt coulées ! Pour les intéressés, le chantier est bien visible. Pour rappel, cet important projet communal devrait se terminer fin juin 2023. D'ici là, beaucoup d'eau coulera sous les ponts avant de couler dans les bassins.



# L'ULA, Union Lorraine Athlétisme, est de retour à Athus

## Qui sommes-nous ?

Nous sommes le plus ancien club d'athlétisme de la province de Luxembourg en activité. Fondé en 1956, sous le nom « Athletic club Arlon » suivi « Jeunesse arlonaise athlétisme », le club a pris le nom actuel d'« Union Lorraine Athlétique » le 1er juin 1964 avec la fusion Athusienne.

## Monsieur Jean Pochet, nous retrace l'historique du premier chapitre Athusien

C'est en 1963, à l'initiative de l'instituteur Albert LEMAIRE et de l'Echevin des Sports Roger ORIGER, que fut créé un Club d'athlétisme à ATHUS, sous le nom de « Athlétique Club Athus » **aux couleurs locales Rouge et Blanc. Dès le départ, il y eu un engouement des jeunes. Parallèlement, un Club similaire s'était créé à MESSANCY où une compétition a même eu lieu sur une piste aménagée autour du terrain de football.**

Le Comité local se mit en quête de trouver un entraîneur compétent et se tourna vers le club aux couleurs Bleu et Blanc, existant depuis plusieurs années à ARLON. Dès 1964, une fusion était réalisée entre le club local Athusien et le club Arlonais, sous le nom de « Union Lorraine Athlétique » qui adopta le Rouge et le Bleu. Dès cette époque, c'est André SCHEPENS en personne qui assura les entraînements les mercredis après-midi, sur le terrain de football de la rue Haute à Athus, où des aménagements d'installations de sauts (hauteur et longueur) et de lancers (poids et disque) avaient été réalisés avec le soutien de la Commune. André SCHEPENS y assura les entraînements jusqu'en 1969, année à laquelle ils furent repris par Jean POCHE.

En 1974, le Centre sportif d'Athus fut inauguré et le club put bénéficier de la salle des sports, les vendredis soir pour un entraînement spécifique supplémentaire. Cette salle fut équipée à l'époque par la Commune où l'on pouvait utiliser des haies, tapis de sauts (hauteur et perche), ainsi qu'une salle de musculation. En complément, des déplacements étaient organisés pour des entraînements supplémentaires sur la piste Calemeyn de l'Ecole d'infanterie à Arlon et sur la piste de Longwy.

Au fil des années, des athlètes locaux de très bon niveau furent formés, tant dans le domaine des courses que dans celui des concours, et ont fait les beaux jours de l'ULA lors des compétitions, championnats, interclubs, ... On pourrait citer entre-autre : Bernard ATTERTE (100m et 200m), Bernard BASTIN (400m), Alain MONET

(poids et disque), Antoine PASCOLO (javelot), J. POCHE (Hauteur et perche), Rock ANGONESE, Elie AUBERTIN (demi-fond),... sans oublier les DION, HEINEN, ADAM,... et bien autres aussi méritants.

Le Mérite Sportif Athusien a d'ailleurs été attribué à trois reprises aux athlètes locaux (ATTERTE, AUBERTIN et ANGONESE) pour leurs performances.

Un Comité local a existé et a été très actif, notamment lors de l'organisation du Cross d'Athus, pendant plus de 25 années, au « Joli-Bois ». Ce cross avait acquis une popularité au-delà des frontières du fait de la qualité et la quantité des prix qui y étaient distribués.

Jusqu'au début des années 90, la course sur route Athus-Arlon et Messancy-Arlon, a été organisée. Cette course a été créée à l'initiative du Président de l'ULA de l'époque Ignacio CORNIL. C'était une organisation conjointe entre Athus et Arlon. Le lien parfait entre les 2 sections.

Les années se sont écoulées et bien des athlètes qui partirent aux études supérieures, ne furent plus aussi disponibles. L'effectif se réduisit petit à petit. J. POCHE continua à dispenser les entraînements jusqu'en 1988, date à laquelle, appelé par d'autres occupations tant professionnelles que familiales, il passa la main à Dany LALLEMAND qui assura encore les entraînements locaux pendant 2 années avec une douzaine de jeunes. En 1990, le Comité de l'ULA décida de transférer ces entraînements à Arlon, en organisant les déplacements avec la collaboration des parents. Ce fut l'épilogue de la Section Athusienne de l'ULA.

## Le second chapitre de l'ULA à Athus vient de s'ouvrir

L'ULA à Athus renaît de ses cendres. A l'initiative de son Président, Olivier Pireaux, athusien lui-même, des entraînements ont lieu sur la piste de l'Athénée Royal d'Athus chaque samedi matin de 9h30 à 11h30. Nous avons le plaisir d'accueillir les athlètes de la région. Les athlètes nés entre 2014 et 2008 ont la joie de découvrir le sport olympique numéro un.

Des nouveaux athlètes peuvent nous rejoindre à tout moment de l'année via la rue de l'Athénée.

**Nous espérons autant de succès que lors des générations précédentes. N'hésitez pas à venir réaliser vos propres exploits.**

## Renseignement :

[unionlorraineathletique@ula-arlon.be](mailto:unionlorraineathletique@ula-arlon.be) - 0499 99 09 03



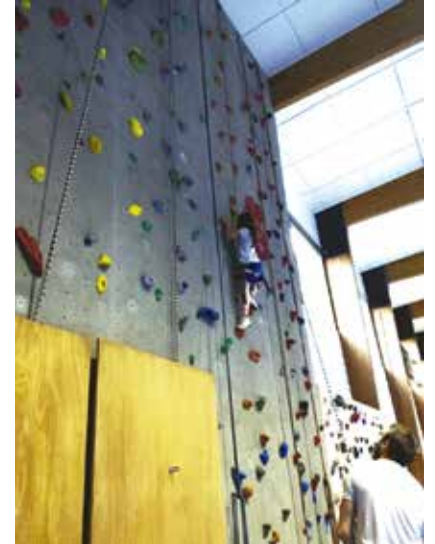


# Stages sportifs « Été 2021 »

Avec plus de 350 inscriptions, les stages sportifs « été 2021 » organisés par le personnel de la Régie Communale Autonome d'Aubange ont été une réussite. Mais derrière ces chiffres ce qui importe vraiment c'est le déroulement des journées et à ce titre nous souhaitons dire :

**Merci aux enfants pour leur participation aux différentes activités proposées et aux parents pour leur confiance.**

Pour vous tenir informés des prochaines activités (adultes ou enfants), n'hésitez pas à suivre la RCA sur Facebook « Centre Sportif Aubange Athus » ou via le site internet qui sera bientôt lancé.



# SC Athus – installation et remplacement de mâts d'éclairage

Le 23/05/16, le Collège communal désignait le bureau BGS d'Etalle pour être l'auteur de ce projet.

Les travaux consistaient en l'installation de 4 nouveaux mâts d'éclairages LED sur un des deux terrains, et le remplacement des 4 mâts existants défectueux sur l'autre terrain, afin que les 2 terrains soient équipés avec un éclairage de minimum de 100lux.

Les travaux, réalisés par l'entreprise GENETEC SA, ont démarré en mars 2021 et devaient durer 40 jours ouvrables.

Cependant, il y a eu du retard (des suspensions) dû notamment au Covid ; les travaux ont donc pris fin en juin 2021, puis ont été réceptionnés le 1er juillet.

Le montant de ces travaux s'élève à 126.355,73 € TTC. Toutefois, une demande de subsides avait été soumise au SPW- Département des Infrastructures locales (INFRASPORTS) et la Ville va percevoir un montant de 94.980€.



## On a retrouvé « le dernier berger de Halanzy »

Ce n'était certes pas (encore) le mystère de la disparition du célèbre panneau « *Les Juges Intègres* » de « *l'Agneau Mystique* »<sup>1</sup> de Van Eyck, mais quand même !

Que n'a-t-on pas disserté sur la « disparition » du tableau de l'artiste halanzynoise Renée Petit, introuvable depuis la fusion des communes de 1977 et dont le dernier « domicile » connu était le secrétariat de l'ancienne commune de Halanzy. D'aucuns ont même, sans aucune preuve, été jusqu'à soupçonner d'ex-employés municipaux indéliçables de l'avoir « escamoté ».

Eh bien non, rien de tout cela, aucune malversation.

Dans ses pérégrinations pour organiser la future exposition communale consacrée à Camille Barthélemy en décembre, Martine Meunier rencontre Odette Marquet-Ravet, fille du dernier bourgmestre d'Halanzy René Ravet. Celle-ci lui apprend que le portrait de Louis Laturell, le dernier pâtre du village, loin d'être disparu, se trouve chez elle, enroulé sur une armoire. Craignant la disparition de l'œuvre, le bourgmestre de l'époque, après en avoir parlé à plusieurs conseillers communaux, l'avait décrochée de son support et emmenée chez lui. L'objectif

n'était pas de se l'approprier mais bien de la protéger.

Aujourd'hui, tout est bien qui finit bien ! La peinture est restituée à son propriétaire, à savoir notre commune. En fait, il s'agit d'une gouache-aquarelle de 64 x 49 cm qui présente quelques accrocs mineurs. Elle sera restaurée et rendue aux murs de l'ancien hôtel de ville de Halanzy.



Pour ceux qui l'ignorent, une autre peinture de la même artiste Renée Petit, cette fois une huile sur toile, se trouve exposée au Musée Gaumais de Virton. On y voit le même Louis Laturell, armé de son cor, guider brebis, boucs et chèvres des Halanzynois au pré communal. Le dernier berger du village habitait une masure à la rue de l'Aubée, bâtisse qui sera détruite dans les années 1960.

Merci encore à Martine Meunier et à Madame Maquet-Ravet pour ce retour inattendu. Signalons encore que Madame Maquet a fait don à la commune de 3 autres peintures représentant l'entrée de Battincourt, l'ancienne bergerie de Halanzy et une vue panoramique du village.

(1) Le célèbre tableau, magnifiquement restauré, est visible en la cathédrale Saint-Bavon de Gand.



# Bibliothèques et ludothèque communales d'Aubange



## Changement des horaires

Depuis le mercredi 1<sup>er</sup> septembre, les bibliothèques d'Athus et de Rachecourt ont modifié leurs horaires d'ouverture. Vous pouvez les retrouver ci-dessous ainsi que sur notre site internet :

<http://ebib.aubange.be>

### Bibliothèque d'Athus

- Le lundi de 13h à 19h
- Le mercredi de 19h à 12h et de 13 à 18h
- Le vendredi de 19h à 12h et de 13 à 18h
- Le samedi de 09h à 13h

### Bibliothèque de Rachecourt

- Le lundi de 17h à 19h
- Le mercredi de 14h à 18h

### Bibliothèque d'Halanzy

La bibliothèque d'Halanzy conserve son horaire et vous accueille toujours :

- Le mercredi de 09h à 12h et de 14h à 18h
- Le vendredi de 14h à 18h
- Le samedi de 09h à 12h

## 100 ans des bibliothèques publiques en Belgique

Mettre en valeurs notre métier, la lecture et les bibliothèques

Pour fêter les 100 ans de la création des bibliothèques publiques en Belgique telles que nous connaissons aujourd'hui, les bibliothèques de la Ville d'Aubange répondent à l'appel de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Province de Luxembourg en proposant une journée d'ouverture exceptionnelle le **DIMANCHE 17 OCTOBRE 2021**.

- Bibliothèque d'Athus : de 10h à 12h et de 14h à 16h
- Bibliothèque d'Halanzy : de 14h à 16h
- Bibliothèque de Rachecourt : de 14h à 16h

Tout au long de cette journée, vous pourrez participer à diverses activités autour du livre et du métier de bibliothécaire. Chaque bibliothèque met en avant une facette du livre, que ce soit par le partage de coup de cœur lors d'un speedbooking à la bibliothèque d'Halanzy ou un atelier créatif « Le livre indispensable » à la bibliothèque de Rachecourt. Vous souhaitez découvrir plus particulièrement le métier ainsi que ce lieu si particulier qu'est une bibliothèque ? A Athus, nous vous proposons une visite didactique des différentes sections

ainsi qu'une présentation du rôle de bibliothécaire. Pourquoi ne pas pimenter ça avec une chasse aux trésors dans la bibliothèque ?

Lors de cette journée, nous lancerons notre Biblio-BINGO qui durera jusqu'au 30 juin 2022. Une carte, 9 cases, 9 lectures, BINGO !

## Et pour la suite ?

Une bibliothèque, c'est un lieu de lecture et de découvertes, mais également de rencontres et d'animations. Après l'édition 2019, qui a rencontré un fort succès, les bibliothèques de la Ville d'Aubange réitèrent l'expérience avec le Festival des Littératures d'Aventures organisé par la BILA. Place à Arsène Lupin avec des animations et expositions, atelier d'écriture et conférence autour du policier pendant tout le mois de novembre.

Plus de renseignements sur notre site internet :

<http://ebib.aubange.be>

## Odyssée de l'Espace 2021

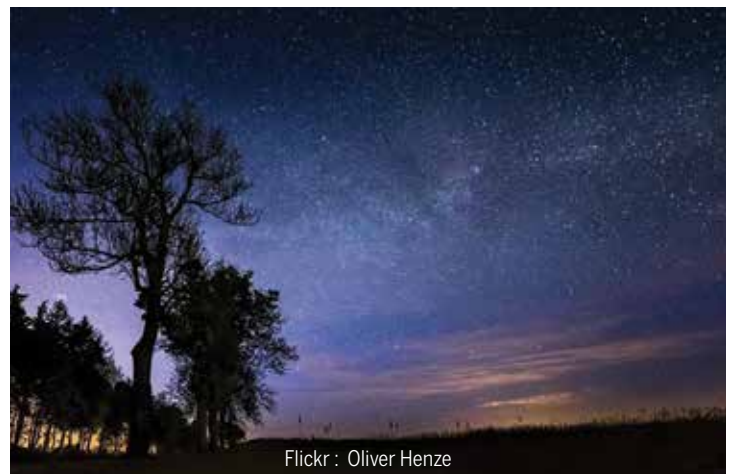


Cette année le Syndicat d'Initiative d'Aubange a organisé deux soirées "Odyssée de l'Espace".

Ces soirées débutèrent par une conférence de François Kinard, bourgmestre de la Ville d'Aubange et astrophysicien, suivies par une observation commentée du ciel nocturne.

La première a eu lieu le jeudi 12/08 au restaurant scolaire de Rachecourt et la seconde le samedi 09/10 à la salle la Harpaille au Domaine de Clémarais à Aubange.

Rendez-vous en 2022 pour réitérer cette expérience grandiose !



Flickr : Oliver Henze

# Syndicat d'Initiative d'Aubange



## Expositions temporaires

De septembre à novembre 2021 et du février à mars 2022, le Syndicat d'Initiative d'Aubange organisera des expositions présentant un artiste, un artisan, un collectionneur, .... de la Ville d'Aubange. Elles se dérouleront dans la salle La Harpaille au domaine de Clémarais. Elles seront accessibles gratuitement pendant les heures d'ouverture du bureau et certains week-ends.

### AGENDA :

**Du 09 au 24 octobre 2021** : Aquarelles et peintures à l'huile par Colette Waltzing

**Du 06 au 21 novembre 2021** : Sculptures par Claude Feltz

**Du 12 au 27 février 2022** : Œuvres fabriquées à partir d'objets de récup' par Fabienne Mathieu

**Du 12 au 27 mars 2022** : photographies, aquarelles et céramiques par Marianne Leva-Hinkels, Jean-Paul Leva et Erika Sower

### Plus d'informations :

Syndicat d'Initiative d'Aubange,  
rue de Clémarais 28A, 6790 AUBANGE

Tél : 063/38 86 54 mail : [info@aubange-tourisme.be](mailto:info@aubange-tourisme.be)

## Escape Game – Mission secrète à Aubange



"MISSION SECRÈTE À AUBANGE"

### Escape Game à vélo

### Envie d'une activité originale ?

Participez à l'Escape Game en vélo : mission secrète à Aubange et parcourez un circuit de 12 km en passant par Halanzky et Battincourt, à la recherche d'indices qui vous aideront à résoudre les énigmes.

Le jeu, GRATUIT, est accessible aux personnes âgées d'au moins 8 ans. Le temps estimé de l'activité est d'environ 3h. Nous vous conseillons de prévoir de l'eau, des vêtements adaptés à la météo et de quoi écrire (feuille et stylo). Attention, il n'y a pas de sanitaires à disposition sur le parcours. Pour une meilleure expérience de jeu, nous recommandons de ne pas être plus de 6 personnes par équipe. Mais vous pouvez participer à plusieurs équipes qui s'affronteront !

L'inscription se fait au bureau du Syndicat d'Initiative d'Aubange ou sur le site internet de la Ville : [www.aubange.be](http://www.aubange.be)

Une fois enregistré, vous recevrez un mail avec les explications et outils nécessaires dont une carte qu'il vous faudra imprimer ou visualiser sur votre smartphone. Vous serez alors équipés pour partir à l'aventure en toute autonomie. Vous pouvez également vous rendre au Syndicat d'Initiative d'Aubange pour obtenir directement les

supports en version papier, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 (rue de Clémarais 26, 6790 Aubange).

### Sécurité du parcours – modification de la circulation

Le Code de la route s'applique durant tout votre circuit. Pensez à votre sécurité (casque,

éclairage, sonnette...) ! La Commune ne saura être tenue responsable en cas de vol ou de détérioration de votre vélo pendant le jeu.

Afin de garantir la sécurité des participants, diverses ordonnances ont été prises et des panneaux de signalisation ont été placés. Certains point de mobilité seront cependant matérialisés un peu plus tard.

## Centre culturel

### Agenda d'octobre à décembre

#### 15 Octobre 20h15

Autrement (avec des légumes) Cinéma

#### 18 au 20 Octobre

Scolaire Les aventures de Tom Pouce et Pietrino Spectacle

#### 22 Octobre 20h15

Prix Nobel Spectacle

#### 25 au 27 Octobre

Scolaire Frankenstein Spectacle

#### 31 Octobre 17h

Le petit chaperon rouge Spectacle

#### 6 Novembre 17h

Ceci n'est pas un spectacle Spectacle

#### 9 et 10 Novembre

Scolaire Un tout petit peu plus loin Spectacle

#### 13 Novembre 15h à 17h

Déchiffrer les emballages alimentaires : ingrédients des produits sucrés Atelier

#### 13 Novembre 17h30

Agatha, ma voisine détective Cinéma

#### 17 Novembre 15h

L'odyssée de Choum Cinéma

#### 27 et 28 Novembre

RATA 2021 : La femme, son corps comme outil d'expression Évènement

#### 29 et 30 Novembre

Scolaire Hot Spud | Smiland Spectacles

#### 4 au 23 Décembre 14h à 18h

Camille Barthélemy inlassablement Exposition

#### 4 Décembre 20h15

Rêves partie Spectacle

#### 12 Décembre 15h

Conte à rebours Spectacle

#### 18 Décembre 17h

La machine arc-en-ciel Spectacle

### Plus de renseignements :

17, rue du Centre B-6791 Athus  
063 38 95 73 - [animation@ccathus.be](mailto:animation@ccathus.be)  
[www.ccathus.be](http://www.ccathus.be)

